

VILLA NOAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

VILLA NOAILLES

Association loi 1901

Siège social : Villa Noailles - Montée de Noailles
83400 HYERES

RCS : 422 422 374 728

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A la collectivité des Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VILLA NOAILLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé aux notes « Règles et méthodes comptables » et « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels relatives au changement de méthode de comptabilisation de la « Collection Mode » reçue à titre gratuit par l'Association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode – Comptabilisation de la collection « Mode » :

Comme mentionné au paragraphe « Observation » du présent rapport, les notes « Règles et méthodes comptables » et « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels exposent le changement de méthode de comptabilisation de la « collection Mode » reçue à titre gratuit, dans les fonds associatifs de l'Association. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation de ce changement de méthode comptable, de son évaluation et de l'information communiquée à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels.

Autres faits significatifs :

Le paragraphe « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels mentionne la comptabilisation d'un don exceptionnel dans les comptes de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation de ce don et vérifié les informations communiquées dans la note spécifique de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Autre Information

Nous vous signalons que le délai légal minimum de 15 jours entre la date de notre rapport et la date de l'Assemblée Générale Annuelle permettant l'information des membres n'a pu être respecté.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 novembre 2023
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Sébastien LE NEEL

Bilan Asso ANC N° 2018-06 (CEG)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	822 898,58	298 226,04	524 672,54	516 214,59
Installations techniques, matériel et outillage	30 986,44	24 189,59	6 796,85	6 972,75
Autres immobilisations corporelles	1 530 757,45	379 342,70	1 151 414,75	526 159,13
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	3 151,00		3 151,00	3 151,00
Autres immobilisations financières	15 839,85		15 839,85	14 073,45
Total I	2 403 633,32	701 758,33	1 701 874,99	1 066 570,92
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Produits intermédiaires et finis	335 211,29	310 240,79	24 970,50	4 500,00
Marchandises	94 816,44		94 816,44	92 701,89
Créances				
Usagers et comptes rattachés				6 065,42
Autres créances	1 844 724,53	21 764,96	1 822 959,57	1 068 219,99
Divers				
Valeurs mobilières de placement	22,00		22,00	22,00
Disponibilités	241 129,18		241 129,18	178 338,06
Charges constatées d'avance	36 432,44		36 432,44	37 758,40
Total II	2 552 335,88	332 005,75	2 220 330,13	1 387 605,76
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 955 969,20	1 033 764,08	3 922 205,12	2 454 176,68

Bilan Asso ANC N° 2018-06 (CEG)

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	970 337,42	408 437,42
Autres fonds propres sans droit de reprise	970 337,42	408 437,42
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	-720 235,26	-744 190,30
Excédent ou déficit de l'exercice	-129 205,04	23 955,04
Situation nette (sous-total)	120 897,12	-311 797,84
Subventions d'investissement	178 605,00	186 575,00
Total I	299 502,12	-125 222,84
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		23 485,14
Total III		23 485,14
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Découverts et concours bancaires	295 808,41	4 875,45
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	295 808,41	4 875,45
Emprunts et dettes financières diverses		80 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 634 397,22	1 928 179,09
Dettes fiscales et sociales	220 497,37	189 190,14
Autres dettes	315 000,00	353 669,70
Produits constatés d'avance	157 000,00	
Total IV	3 622 703,00	2 555 914,38
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 922 205,12	2 454 176,68

CDR Asso ANC N°2018-06 (CEG)

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services	133 715,04	185 387,35
Ventes de biens	133 715,04	185 387,35
Produits de tiers financeurs	3 246 822,09	3 207 976,40
Concours publics et subventions d'exploitation	3 246 822,09	3 198 500,00
Ressources liées à la générosité du public		9 476,40
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	35 927,11	11 272,37
Utilisation des fonds dédiés		320 000,00
Autres produits	3 296 460,11	1 901 320,08
Total I	6 712 924,35	5 625 956,20
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	118 201,63	127 528,05
Variations de stock	3 336,87	34 365,40
Autres achats et charges externes	5 157 457,85	4 379 289,14
Impôts, taxes et versements assimilés	80 295,78	37 350,91
Salaires et traitements	1 072 796,02	638 588,57
Charges sociales	316 687,27	165 425,47
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	79 380,27	93 824,14
Dotations aux provisions		23 485,14
Autres charges	66 845,23	8 212,71
Total II	6 895 000,92	5 508 069,53
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-182 076,57	117 886,67
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0,02	
Autres intérêts et produits assimilés	14,42	
Total III	14,44	
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	20 828,47	4 760,67
Total IV	20 828,47	4 760,67
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-20 814,03	-4 760,67
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-202 890,60	113 126,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	92 525,41	
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	7 970,00	7 970,00
Total V	100 495,41	7 970,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	26 809,85	97 140,96
Total VI	26 809,85	97 140,96
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	73 685,56	-89 170,96
Total des produits (I + III + V)	6 813 434,20	5 633 926,20
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	6 942 639,24	5 609 971,16
EXCEDENT OU DEFICIT	-129 205,04	23 955,04
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : VILLA NOAILLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 3 922 205 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 129 205 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les membres du Conseil de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour objet :

La programmation et la gestion de la villa Noailles, centre des arts.

La réalisation de toutes actions en rapport à cet objet, notamment en direction du Design, de la Photographie , de l'Architecture et des Arts de la Mode.

L'organisation à cet effet de festivals , d'expositions temporaires in situ et hors les murs , d'une exposition permanente , de rencontres , de résidences d'artistes et d'opérations de médiation culturelle.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode comptable de la collection mode décrit au paragraphe Autres éléments significatifs "changement de méthode"
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Stocks

Les stocks sont valorisés au cout de revient. Ils sont , le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

En application de ce principe, la provision pour dépréciation du stock de catalogue s'élève à 310 k€ à fin décembre 2022, soit un taux de dépréciation égale à 92% de la valeur brute du stock catalogues.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La Metropole Toulon Provence Méditerranée met à la disposition du centre d'Art de la Villa Noailles certains moyens humains et matériels dans le cadre d'une convention annuelle. Ces moyens sont :

- Humains
- Biens immobiliers et mobiliers
- Frais de fonctionnement
- Opération "la culture vous transporte"

A la date d'arrêté des comptes , la Metropole n'a pas transmis le montant de ces frais au titre de 2022.

Evènement postérieur à la clôture de l'exercice.

Les états financiers de l'Association ont été préparés sur la base de la continuité d'activité.

Règles et méthodes

Nous précisons que l'Association ne fait pas appel à la générosité du public.

Don :

« Un don exceptionnel d'un montant de 1.000.000 € a été comptabilisé sur l'exercice en produit à recevoir. Ce don octroyé a été annoncé à l'Association au cours de cet exercice 2022 mais officiellement contractualisé au cours du mois d'octobre 2023 et versé en novembre 2023. Ce don s'inscrit dans le cadre d'un soutien financier renforcé de ce partenaire afin de permettre à l'Association Villa Noailles de poursuivre et développer sa programmation artistique et culturelle portée par son centre d'art ».

Autres éléments significatifs (changement de méthode) :

Pour la première fois, la collection d'articles de mode issus du concours du Festival International de la Mode organisé par l'Association Villa Noailles a fait l'objet d'une comptabilisation en actif immobilisé en qualité de « Collection Mode » en contrepartie du compte de fonds associatifs sans droit de reprise pour un montant total de 561.900 €. Ces articles proviennent des dons des artistes participants à ce Festival International de la Mode couvrant la période de 1986 à 2019. Cette collection a fait l'objet en novembre 2023 d'un inventaire descriptif et d'une estimation à sa valeur vénale pour le montant comptabilisé par un expert inscrit auprès de la Confédération Européenne des Experts d'Art dans la spécialité « Vintage Mode et Accessoires ». Cette collection est par ailleurs couverte pour ce même montant auprès de l'assureur de l'Association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	578 421			578 421
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	194 202	50 276		244 478
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 397	1 590		30 986
- Installations générales, agencements aménagements divers	117 856	28 360		146 216
- Matériel de transport		1 500		1 500
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	770 240	614 927	2 126	1 383 041
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 690 115	696 653	2 126	2 384 642
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	3 151			3 151
- Prêts et autres immobilisations financières	14 073	3 266	1 500	15 840
Immobilisations financières	17 224	3 266	1 500	18 991
ACTIF IMMOBILISE	1 707 340	699 919	3 626	2 403 633

Immobilisations corporelles

Conformément au règlement ANC n°2009-17, les dons d'œuvres d'art sont comptabilisés à l'actif immobilisé en contrepartie du compte 1025 « Fonds associatifs ». Le montant de ces dons d'œuvres d'arts s'élève à 408 K€ au 31 décembre 2021, ce montant a été complété par l'évaluation d'une collection mode sur la période 1986-2019 à 561 900.00€.

L'avis n°2009-17 du CNC apporte une précision importante concernant le traitement comptable des œuvres d'arts : seules les œuvres pouvant faire l'objet d'une évaluation fiable sont comptabilisés à l'actif. Ces œuvres acquises à titre gratuit sont alors évaluées et comptabilisées selon l'une des valeurs suivantes (Prix d'acquisition par le donateur, prix de marché, valeur d'assurance chez le donateur, prix d'expertise à la date de donation réactualisé pour tenir compte des frais de restauration des œuvres). La valeur de ces actifs à la clôture de l'exercice est régulièrement corroborée par une évaluation réalisée par un expert externe.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	88 501	19 281		107 781
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	167 907	22 538		190 445
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 424	1 766		24 190
- Installations générales, agencements aménagements divers	109 543	6 938		116 481
- Matériel de transport		213		213
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	252 394	12 380	2 126	262 649
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	640 769	63 115	2 126	701 758
ACTIF IMMOBILISE	640 769	63 115	2 126	701 758

Les œuvres d'art qui sont inscrit à l'actif dans un sous-compte des « autres immobilisations corporelles » ne sont pas amorties.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 896 997 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15 840		15 840
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 844 725	1 844 725	
Charges constatées d'avance	36 432	36 432	
Total	1 896 997	1 881 157	15 840
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Rrr et avoirs a recevoir	11 666
Produits a recevoir IJSS	2 744
Par partenaires privés	1 226 740
Total	1 241 150

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	311 192	4 500	5 451	310 241
Créances et Valeurs mobilières	10 000	11 765		21 765
Total	321 192	16 265	5 451	332 006
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		16 265	5 451	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	408 437		561 900		970 337
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-744 190	23 955			-720 235
Excédent ou déficit de l'exercice	23 955	-23 955		129 205	-129 205
Situation nette	-311 798		561 900	129 205	120 897
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	186 575			7 970	178 605
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	-125 223		561 900	137 175	299 502

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	23 485				
Total	23 485				
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			23 485		
Financières					
Exceptionnelles					

La provision de 23 485 euros a été reprise sur l'exercice clos au 31/12/2022

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 622 703 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	295 808	295 808		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 634 397	2 634 397		
Dettes fiscales et sociales	220 497	220 497		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	315 000	315 000		
Produits constatés d'avance	157 000	157 000		
Total	3 622 703	3 622 703		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	446 652
Provision cp	54 173
Provision charges s/cp	22 727
fc + Taxes salaires	74 189
Charges a payer artiste auteur	132
Total	597 874

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	3 929		
Charges constatees avance	4 473		
Total	8 402		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Abandon de créance	80 000
Autres engagements donnés	80 000
Total	80 000

Engagement hors bilan

- engagement donné : sur l'exercice clos au 31/12/2022 l'Association Villa Noailles a bénéficié d'un abandon de créance avec clause à meilleure fortune pour 80 000 euros.